

Quel avenir pour La Poste belge ?

Pierre Eyben – Coordinateur francophone de l'initiative « sauvonslaposte.be »

La Poste belge connaît depuis quelques années une mutation rapide et profonde, mutation qui n'est pas à son terme. La présente analyse se propose d'appréhender cette transformation, mais également d'ouvrir le champ des possibles et de distinguer deux processus : l'autonomisation puis la privatisation (partielle) de La Poste belge d'une part, et la libéralisation du secteur postal au niveau européen d'autre part. S'ils sont liés, ceux-ci ne peuvent cependant être confondus.

Crédit photo : Fotosearch.com



La Poste se libéralise, les pertes d'emplois se multiplient

Autonomisation et privatisation de La Poste belge

En réalité, la privatisation des services postaux en Belgique, comme celle de nombreuses autres entreprises publiques (Belgacom, SNCB, BIAC, Belgocontrol,...) est une opération de longue haleine faite de paliers et entamée il y a plus d'une vingtaine d'années. A ce titre, une première date charnière est le 21 mars 1991, lorsque le gouvernement fédéral a fait passer la loi sur les entreprises publiques autonomes et les sociétés anonymes de droit public.

En substance, dans un contexte de rigueur budgétaire extrême et de sous-financement chronique des services publics, il s'agissait de rationaliser ceux-ci sans opter - du moins directement - pour leur privatisation pure et simple.

Le capital de ces entreprises demeurait alors totalement ou majoritairement public, mais leur gestion était calquée sur celle du privé et échappait pour l'essentiel à toute tutelle publique ; la force publique s'attachant principalement à établir un contrat de gestion concernant les missions de service public.

Il convient de préciser que cette loi a inspiré des processus similaires au niveau des entités fédérées avec par exemple, pour la RTBF, le décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 donnant naissance à une entreprise publique autonome à caractère culturel¹.

Cette optique d'autonomisation a permis assurément de rationaliser les dépenses publiques mais le coût social d'une telle réforme s'est avéré extrêmement élevé. Le cas de La Poste est particulièrement éclairant à cet égard, avec environ 10.000 emplois perdus au cours des années 1990.

Après l'autonomisation est venue la privatisation. En 2005, La Poste a été évaluée à 600 millions d'euros, ce qui est une somme modique ne fut-ce qu'au regard de son seul patrimoine immobilier ; le gouvernement fédéral a vendu alors 50 % du capital pour la bagatelle de 300 millions d'euros.

Dans la foulée, ce dernier a négocié avec le partenaire privé un nouveau contrat de gestion d'une durée de 5 ans. Celui-ci, outre qu'il a été négocié de façon pour le moins discrète n'est pas sans poser question puisque l'on y retrouve notamment une obligation contractuelle de réaliser des bénéfices dès 2006, ainsi que le droit de fermer les bureaux de poste pour les remplacer par des « Points Poste » tenus par des franchisés.

La Poste belge connaît depuis quelques années une mutation rapide et profonde

Pour mieux comprendre la situation actuelle, il est utile de s'intéresser à l'actionnaire privé choisi par le gouvernement violet en 2005. Alors que deux autres acheteurs s'étaient manifestés, le gouvernement a opté pour un consortium formé par *Post Danmark* et *CVC Capital Partners*. Ce dernier est un groupe financier qui possède actuellement une quarantaine d'entreprises – allant des appâts pour la pêche, aux réfrigérateurs en passant par les services IT et la cordonnerie –, dont dépendent plus de 300.000 employés.

Tel que stipulé clairement sur son site internet, le « business » de CVC consiste à racheter des entreprises en vue de les revendre à court ou moyen terme en faisant de grosses plus-values. CVC est par ailleurs le premier actionnaire privé de *Post Danmark* qu'il a restructurée, avec à la clé la perte de 10.000 emplois (-30 % de l'effectif de personnel),

un taux d'emplois statutaires en chute libre (à peine encore 10 % actuellement) et un timbre 20 % plus cher que chez nous².

Depuis l'entrée de CVC dans le capital de La Poste, la mue s'est avérée pour le moins brutale. Le sommet visible de l'iceberg est la fermeture massive de bureaux de poste. En effet, rien qu'en 2007, pas moins de 277 bureaux ont été fermés. Pour 2008, la direction de l'entreprise a annoncé et entamé la fermeture de 200 bureaux supplémentaires, alors même qu'une enquête d'Eurostat pointe le manque de bureaux en Belgique. A terme, c'est la moitié des bureaux de poste du pays - environ 650 - qui seront sacrifiés si rien ne change.

A la place des bureaux de poste fermés, La Poste propose des « *Points Poste* » ouverts dans des magasins, gares et autres antennes administratives communales. Ils sont gérés par du personnel non-postier, sous statut de travailleur indépendant ! Tandis qu'une série de services essentiels (comme les opérations bancaires) n'y seront dorénavant plus assurés. Ceci est l'occasion de rappeler que la *Banque de La Poste* a elle aussi été privatisée depuis, avec l'entrée de la multinationale Fortis dans son capital.

Les conséquences de la privatisation se ressentent toujours plus fortement pour les travailleurs et les utilisateurs de La Poste

Une autre évolution toute aussi brutale et cependant moins visible a été enclenchée également : les pertes d'emplois. En 2007, à titre d'exemple, pas moins de 1.450 emplois ETP³ ont été perdus.

Par ailleurs, la qualité de l'emploi ne cesse de se détériorer. Des postiers-distributeurs au statut précaire sont embauchés avec des contrats de "réactivation" d'une durée de six mois, renouvelables trois fois maximum. La Poste a également recours de plus en plus aux travailleurs intérimaires.

Parallèlement, les plans visant à un durcissement des méthodes de comptages et des normes afin d'augmenter le rythme de travail se sont succédés (les tristement célèbres plans *Géoroute 2 et 3*).

Si les conséquences de la privatisation se ressentent toujours plus fortement pour les travailleurs et les utilisateurs de La Poste, tout le monde n'est pas perdant pour autant. En effet, La Poste a réalisé en 2007 un bénéfice opérationnel normalisé de 234 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2006 ! Dans le même temps, l'État continue de verser une dotation de 290 millions d'euros par an à celle-ci pour couvrir ses missions de service public.

Libéralisation du secteur postal dans l'UE

Le processus européen de libéralisation de nombreux secteurs jadis gérés par un opérateur public unique vient de toucher les services postaux. Ceux-ci, on le sait, peuvent constituer un secteur économique gigantesque pesant 1 % du PIB de l'UE pour pas moins de 5,2 millions de travailleurs pour l'ensemble des vingt-sept États membres, ce qui n'a pas manqué d'aiguiser certains appétits.

Ainsi, le 31 janvier 2008, le Parlement européen a approuvé en deuxième lecture la « libéralisation définitive » (sic) des services postaux d'ici 2011. Seuls les parlementaires communistes, écologistes ainsi que les socialistes belges et français s'y sont opposés. Il est intéressant de noter le vote largement favorable à cette libéralisation de la part du groupe socialiste européen, emmené par les Anglais du Labour et les Allemands du SPD.

Nous venons de le voir, si la privatisation est déjà largement entamée en Belgique, la perspective de voir arriver sur le marché postal d'autres opérateurs (privés) - tel que c'est déjà le cas depuis 1999 pour le courrier de plus de 350 grammes - fait

évidemment peser une menace supplémentaire⁴ sur le secteur.

Depuis l'entrée de la Poste dans le capital de CVC, les changements ont été brutaux

Des pistes pour une alternative

On ne peut s'empêcher de s'interroger sur la compatibilité entre la logique de marchandisation et de profit actuelle, et le maintien d'un service à la population de qualité.

En ce qui concerne la libéralisation : quel sens y a-t-il à vouloir imposer plusieurs opérateurs pour un même service, à savoir la distribution du courrier dans les boîtes, qui constitue un monopole naturel, presque historique ? Verrons-nous demain plusieurs facteurs de firmes différentes et concurrentes sillonner nos rues, semant la confusion chez l'utilisateur (le client), et augmentant au passage d'autant la circulation, et partant la pollution ? Et en ce qui concerne la privatisation des services et entreprises publics : peut-on attendre d'un opérateur privé rivé sur la seule recherche du profit (à court terme) qu'il agisse au bénéfice de la collectivité ? Poser ces questions, c'est y répondre.

En l'absence d'un rapport de force suffisant d'une gauche combative et progressiste au niveau de l'UE, la marge de manœuvre apparaît pour le moins étroite. Cependant, des pistes intéressantes existent.

L'actuel contrat de gestion de La Poste belge arrive à échéance en 2009. Le gouvernement fédéral aura tout le loisir de modifier les termes de celui-ci afin de réclamer, par exemple, la restauration d'un maillage satisfaisant de bureaux de poste tenus par des agents (ou employés) de La Poste.

En outre, si le gouvernement fédéral se montre ferme, et si les conditions

...

d'un nouveau contrat de gestion lui sont moins favorables, le consortium emmené par CVC et Capital Partners pourrait être tenté de revendre tout ou une partie de ses parts.

La valeur de La Poste ayant été largement sous-évaluée lors de l'entrée du secteur privé dans son capital, le rachat de parts au consortium ne devrait pas en principe coûter trop cher : environ 10 fois moins que la nouvelle réforme fiscale prônée par Didier Reynders, et 25 fois moins que les réductions annuelles de cotisations patronales accordées ces dernières années.

La Poste bénéficie encore à ce jour, malgré son démantèlement progressif, d'une infrastructure incomparable, de haute qualité. On peut penser que son implantation locale forte constituera – même dans

un marché libéralisé – un avantage important dans les années à venir.

Verrons-nous demain plusieurs facteurs de firmes différentes sillonner nos rues ?

Enfin, un autre levier pour notre gouvernement afin de contrer la libéralisation est l'imposition d'exigences fortes pour l'accès de nouveaux prestataires au marché postal national ; en particulier l'obligation faite à tout entrant d'assurer le service universel de distribution du courrier, ainsi que l'imposition d'un même salaire minimum à tous les postiers, quel que soit leur mode d'engagement. En Allemagne par exemple, l'imposition récente d'un salaire minimum dans le

secteur a suffi à faire fuir les opérateurs privés que la libéralisation du secteur avait attirés !

Des liens pour aller plus loin :

Agir : <http://sauvonslaposte.be>

Unir les résistances : <http://post-sos-poste.be>

A lire :

Carte-Blanche: « Pour le retour à une poste entièrement publique en 2009 » :

http://www.lesoir.be/forum/cartes_blanches/carte-blanche-pour-le-retour-2008-03-14-584263.shtml

¹ Chaque entreprise publique autonome dispose aujourd'hui de sa propre Commission paritaire. Celle-ci est compétente pour les négociations avec les organisations syndicales représentatives, et qui peuvent porter notamment sur les éléments suivants : le statut du personnel, le statut syndical de l'entreprise publique, la sécurité et la santé des travailleurs, la fixation et la modification du règlement de travail, etc.

² Dans le cadre de cette revente et du choix pour le moins étonnant de CVC, il est interpellant de constater un conflit d'intérêt très clair intervenu dans le chef de Johnny Thijs, qui est l'actuel administrateur-délégué de La Poste (depuis début 2002). Celui dont les émoluments plantureux furent épinglés à plusieurs reprises par la presse, fut en effet jusqu'en 2004 un membre à part entière du Comité de Surveillance (ou Advisory Board) du Groupe CVC ainsi qu'un conseiller de Capital Partners, place à laquelle on retrouve aujourd'hui un certain Didier Bellens, le patron actuel de Belgacom !

³ Des emplois exprimés en équivalent temps-plein.

⁴ Dans le cadre du processus de démantèlement des services publics mis en œuvre au niveau européen par l'ouverture à la concurrence de secteurs jadis protégés du marché pour des raisons stratégiques, sociales ou simplement de bon sens économique (monopoles naturels concernant les réseaux par exemple), il n'est pas inutile de relever une spécificité bien belge. Contrairement à la France, la Belgique n'a pas connu de véritables nationalisations, et a vécu très tôt dans son histoire des formes d'hybridation de capitaux (par exemple, dans le secteur des intercommunales). Du côté des formations politiques, on note dès lors très souvent l'absence d'une réflexion sur une véritable stratégie du secteur public et de l'État actionnaire.